

Prêts aux petites entreprises—Loi

● (1420)

[Traduction]

M. le vice-président: A l'ordre. Notre Règlement prévoit maintenant une période de questions et réponses de dix minutes. Des députés veulent-ils poser des questions? Sinon, la présidence donne la parole au député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie).

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, j'interviens dans le cadre du débat du projet de loi C-144, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises. Cette mesure aura pour effet de prolonger du 31 mars 1983 au 31 mars 1985 la date limite au-delà de laquelle des prêts consentis aux petites entreprises ne pourront plus être garantis, ce qui les aidera, j'espère. A l'heure actuelle, elles sont accablées par la paperasserie et ont du mal à obtenir des prêts auprès des banques.

Le gouvernement pourrait venir en aide aux petites entreprises de la province du Manitoba, qui ne reçoivent pas leur juste part des subventions au titre des travaux publics. C'est pourquoi j'exhorte le ministre des Transports (M. Pepin) à construire un nouveau centre de contrôle du trafic aérien à Winnipeg. En 1982, le Manitoba n'a reçu que 4 millions de dollars en subventions pour les travaux publics. J'espère que le ministre communiquera au plus tôt avec le Conseil du Trésor pour lui demander le financement nécessaire, afin de commencer la construction du centre de contrôle du trafic aérien, ce qui évitera à 250 contrôleurs aériens et leur famille de devoir quitter Winnipeg.

Je suis heureux de voir que le ministre est parmi nous cet après-midi. J'espère qu'il pourra me donner une réponse avant 3 heures, comme il l'a promis durant la période des questions, quant à la date où les travaux doivent commencer. Il s'est plaint que je ne l'avais pas prévenu à l'avance de mes questions. Monsieur le Président, j'ai donné préavis la semaine dernière au cours du débat d'ajournement à son secrétaire parlementaire qui n'a apparemment pas transmis le message. J'espère que le ministre me dira avant 3 heures à quelle date la construction du nouveau centre de contrôle du trafic aérien de Winnipeg va commencer.

Je tiens à traiter des problèmes auxquels se heurtent les petites entreprises pour obtenir des prêts, au Manitoba. Non seulement elles sont accablées par la paperasserie et la réglementation gouvernementales, mais elles ont également beaucoup de mal à obtenir de l'aide des banques.

Un électeur qui avait demandé à bénéficier d'un prêt accordé aux petites entreprises m'a écrit ceci:

A plusieurs reprises, j'ai sollicité l'aide de notre banque, la Toronto Dominion, qui nous l'a refusée sous prétexte que notre situation financière n'était pas suffisamment stable.

Je lui ai ensuite demandé de me faire participer au programme gouvernemental d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Elle s'y est refusée, sous prétexte que nos difficultés financières n'étaient pas assez sérieuses pour nous y donner droit.

Je me suis adressé à plusieurs reprises à la Banque fédérale de développement pour faire diminuer le taux d'intérêt que je devais verser sur un emprunt que j'avais contracté pour ouvrir mon magasin d'alimentation. Cela m'a été également refusé pour la raison cette fois que l'équipement que j'avais acheté était d'occasion. Pour y avoir droit, il aurait fallu qu'il soit neuf.

J'espère que le gouvernement modifiera cette réglementation idiote.

C'est uniquement grâce au fait que nous avons acheté un équipement d'occasion en bon état que nous avons réussi à faire démarrer notre petit marché; en fait, le prix du matériel neuf était tout simplement prohibitif.

C'est là un obstacle que le gouvernement dresse sur le chemin des petites entreprises et d'autres probablement ailleurs au Canada. Il ajoute:

Je me suis également adressé au ministère de l'économie du Manitoba qui m'a opposé un refus sous prétexte que nous n'avions pas ouvert le magasin avant juin 1981.

Cette province est gouvernée par des néo-démocrates qui sont sensés aider la petite entreprise; mais ils dressent eux aussi des obstacles aux commerçants, car ils ont imposé à toutes les entreprises manitobaines une taxe sur le travailleur, laquelle taxe est nuisible à tous. Cette taxe rétrograde du cru du NPD provincial oblige bien des petites entreprises à licencier des employés. On peut donc dire de cet impôt qu'il est anti-emploi. Il n'aidera en rien à régler le problème du chômage. Ce citoyen ajoute:

Comme vous pouvez le constater, mes démarches ont été vaines. Votre aide me serait fort précieuse car le temps commence à me manquer.

Pour réussir à équiper mon petit magasin d'alimentation, j'ai dû contracter deux deuxièmes hypothèques de \$28,000 chacune à des taux d'intérêt supérieurs de 5 p. 100 au taux préférentiel. J'ai ensuite emprunté \$25,000 à la Banque fédérale de développement à un taux de 4.5 p. 100 supérieur au taux préférentiel. A l'heure actuelle, je dois prendre une hypothèque de \$37,000 sur ma maison d'été au taux de 12.25 p. 100. A ce rythme là, il est difficile de rester à flot.

Il est difficile de comprendre pourquoi il n'a pas tout simplement jeté l'éponge. Avec ces règlements et l'attitude des banques, il est presque impossible aux petites entreprises de survivre au Canada, aujourd'hui.

En janvier 1983, un journal appelé *Mandate*, publié par une petite entreprise, publiait un excellent article sur les problèmes de l'entreprise canadienne. On y lisait que le directeur de banque moyen, au Canada, avait de moins en moins de temps à consacrer aux services aux petites entreprises, en raison des centaines d'autres services bancaires qu'il doit administrer. Il citait Patricia Johnson, vice-présidente de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, selon laquelle on exige des garanties excessives pour camoufler les problèmes fondamentaux de structure dans le secteur bancaire canadien.

L'article faisait ressortir que les banques canadiennes donnent à leur personnel beaucoup moins de formation dans le domaine des prêts commerciaux que les banques américaines, japonaises ou allemandes. Au Japon, les stagiaires des banques se rendent chez des clients du secteur commercial chaque semaine, pour recueillir les dépôts et les remboursements de prêts et, si l'entreprise a des difficultés, la banque pourra lui envoyer une équipe de secours, à ses propres frais.

L'auteur ajoute que les deux tiers des banques américaines ont au moins un agent spécialisé dans les prêts aux petites entreprises et que 40 p. 100 d'entre elles donnent une formation spéciale à ces agents.

Selon l'article toujours, la banque hollandaise qui fait le plus d'affaires avec les petites entreprises maintient les bureaux de crédit dans la même succursale pendant un minimum de quatre ans, assurant ainsi la continuité du service à ses clients entrepreneurs. Les banques canadiennes devraient fournir le même service à nos petites entreprises, monsieur le Président. Le gouvernement devrait montrer la voie à cet égard en entamant des entretiens avec les banques, pour s'assurer qu'elles améliorent leurs services et aident la petite entreprise canadienne au lieu de la dépouiller.

Le 23 mars, le *Globe and Mail* publiait un article intitulé: «Une enquête révèle les effets de la récession». L'article commençait ainsi: